

# Lettre d'information aux habitants



La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'août 2015, modifie le visage des Communautés de Communes à l'échelle nationale en fixant le seuil minimum de population de ces Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à 15 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans le cadre de cette réflexion, les communes ont décidé de se regrouper à l'échelle du Sud-Manche pour créer la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie.

Depuis plusieurs mois, les élus et les équipes administratives des Communautés de Communes actuelles d'Avranches-Mont-Saint-Michel, du Mortainais, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, de Saint-James et du Val de Sée, oeuvrent à la création au 1<sup>er</sup> janvier de votre nouvel EPCI :

**88 517** Habitants

**109** Communes

**1 539.8** Km<sup>2</sup>

**1 58** Élus



Un Sud Manche tourné vers l'avenir !

## DATES À RETENIR



**1<sup>er</sup> JANVIER 2017**

Naissance de la  
Communauté d'Agglomération  
Mont-Saint-Michel - Normandie



**7 JANVIER 2017 À 8H30**  
Espace Culturel - Isigny-le-Buat  
*Séance publique*

Installation du Conseil Communautaire de la  
Communauté d'Agglomération  
Mont-Saint-Michel - Normandie

Élection du Président et des Vice-Présidents

## LES PÔLES TERRITORIAUX, OUTILS DE PROXIMITÉ

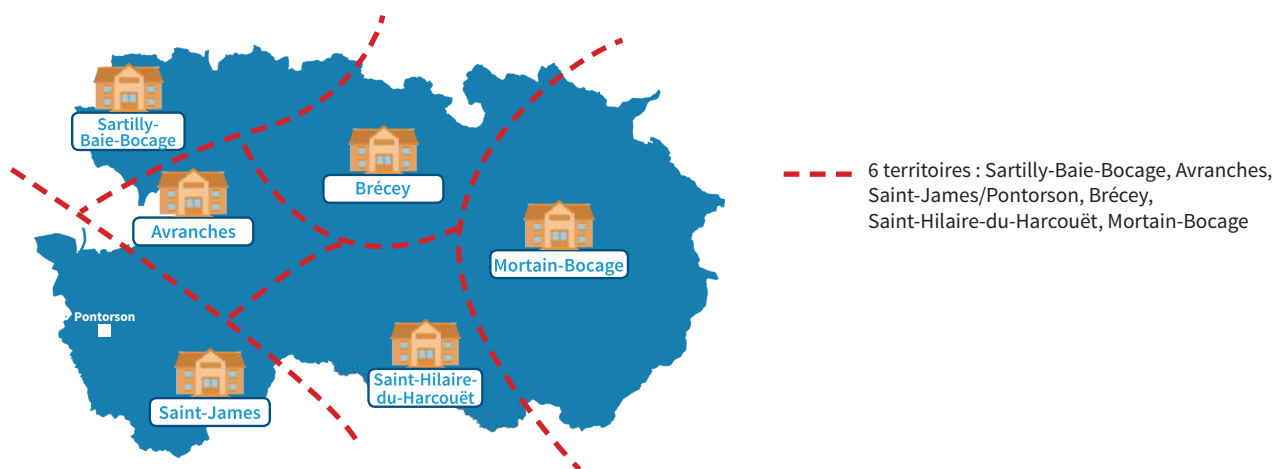
La création de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie est fondée sur quatre valeurs partagées par les élus du territoire : proximité, réactivité, efficacité et continuité.

Pour assurer ces quatre valeurs, la Communauté d'Agglomération s'appuiera notamment sur six pôles territoriaux. Ces pôles, véritables outils au service des communes, des citoyens et des acteurs économiques accueilleront des services communautaires et disposeront d'un service d'accueil au public.

Ces pôles territoriaux seront installés dans les bâtiments des communautés de communes ou communes actuelles. Ils ont vocation à être le relais entre la Communauté d'Agglomération et les communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les différents équipements (crèches, déchetteries, centres de loisirs, bibliothèques...) continueront d'accueillir les usagers dans les mêmes conditions qu'actuellement.

### LOCALISATION DES 6 PÔLES TERRITORIAUX



### CONTACTS

**Communauté d'Agglomération  
Mont-Saint-Michel - Normandie :**  
1 rue Général Ruel - 50300 AVRANCHES  
02 33 89 67 00

**Pôle territorial de Brécey :**  
29 place de l'hôtel de ville - 50370 BRÉCEY  
02 33 89 21 10

